



UNE NOUVELLE  
ÉTAPE !!!!

## CONSIGNE DU SNUIPP-FSU 27 :

Je m'engage, avec les collègues de l'Eure, à utiliser librement les 108h.

Je décide de ne plus faire d'APC ou de n'en faire qu'une partie.

Je note mes heures sur le tableau du SNUipp ou sur un cahier :

- pour me rendre compte des heures effectuées
- pour en justifier auprès de mon IEN en cas de besoin
- pour faire poids dans les discussions futures avec le DASEN en le transmettant auprès du SNUipp-FSU 27 pour une utilisation anonyme.

## [POURQUOI CETTE ACTION ?]

Les 108h qui débordent, ça suffit !

- ▶ Parce que les demandes institutionnelles explosent
- ▶ Parce que les APC n'ont pas toujours prouvé leur intérêt pédagogique
- ▶ Parce que nous voulons du temps pour travailler en équipe
- ▶ Parce que nous sommes les plus à même de savoir ce dont ont besoin les élèves
- ▶ Parce que l'administration doit enfin reconnaître notre professionnalité
- ▶ Parce que l'administration doit nous accorder sa confiance
- ▶ Parce que nous avons une vie après l'école

## [DU TEMPS ET DE LA CONFIANCE]

Notre métier est en pleine mutation, il nous est demandé de plus en plus de choses en dehors de l'acte d'enseigner.

De multiples tâches relèvent de notre travail mais demeurent cependant invisibles.

Nous prenons la décision de nous réapproprier le temps des APC car nous souhaitons voir notre temps de travail reconnu et redéfini.

## [UNE ACTION COLLECTIVE]

C'est le moment d'y aller ! Ensemble, dans les écoles, entrons dans l'action. C'est par un rapport de force conséquent que nous obtiendrons des avancées sur notre temps de travail.

Notre exigence est légitime, renforçons l'action pour que des discussions s'ouvrent. Récupérons ensemble le temps des APC !

Seule l'action collective fera bouger les choses.

## LES SUIVIS

- équipes éducatives
- équipes de suivi
- PAI
- PEDT ...

## L'ÉCOLE

- élaboration de projets d'école
- recherche pour la mise en place de projets (bibliothèque, canopé, site internet...)
- gestion du site de l'école, du matériel informatique
- gestion de la coopérative scolaire
  - commandes de fournitures
- préparation et participation aux manifestations organisées à l'école (carnavals, fêtes d'école...)

## LA CLASSE

- préparation des cours (progressions, programmations, fiches, cahier journal)
- préparation du matériel de la classe (découpages, photocopies, mise en place des ateliers ...)
- recherche documentaire et conception de supports pédagogiques
- préparation et accompagnement des sorties
- élaboration de projets de classe
- recherche pour la mise en place de projets (bibliothèque, canopé, site internet...)
- classes découvertes, séjours avec nuitées, séjours sans nuitée avec temps de repas compris, l'USEP
  - corrections
  - carnets de suivi des apprentissages, évaluation formative et positive, bilans

## LE TRAVAIL INVISIBLE (NON EXHAUSTIF)

- appropriation des réformes sans formation (programmes...)
- lecture des documents administratifs (circulaires, rapports, projets...)

## HIÉRARCHIE

- liaison inter-cycles
- lien avec le RASED
- lien avec les collègues quand on partage de la classe (temps partiel, lien avec PES ...)
- lien avec les AVS, les ATSEM,...
- réunions avec les services municipaux et les partenaires locaux (maison de quartier, MJC, associations diverses ...) : concertations, sécurité, citoyenneté, organisation avec les équipes d'ATSEM, le médico-scolaire, le périscolaire, ...

## LIAISONS

- rencontres
- accueil le matin et les après-midis notamment à l'école maternelle
- restitution des élèves

## LES PARENTS

# [LES OUTILS MIS EN PLACE PAR LE SNUIPP-FSU]

## Le calculateur :

CONSTITUTION DES 108h	
COURS	108h
MONTANT	108h
MISE EN MARCHÉ	108h

  

ANCIENNETÉ PROFESSIONNELLE (108h)	
COURS	108h
MONTANT	108h
MISE EN MARCHÉ	108h

  

FRAIS DE DÉPLACEMENT (108h)	
COURS	108h
MONTANT	108h
MISE EN MARCHÉ	108h

  

MISE EN MARCHÉ (108h)	
COURS	108h
MONTANT	108h
MISE EN MARCHÉ	108h

Dans la continuité de notre consigne syndicale sur la réappropriation des 108h, nous mettons à votre disposition un tableau permettant de calculer vos heures faites (tableau excel). Ce tableau modifiable calcule au fur et à mesure vos heures et vous indique combien d'heures sont faites et restent à faire.

Ce tableau est un exemple. Si cet outil ne vous convient pas un simple cahier suffit pour justifier de ces heures.

N'hésitez pas à compter chaque quart d'heure ou demi heure informel.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

## Lettre aux parents :

Nous vous proposons un exemple de lettre aux parents pour expliquer notre démarche en cas de besoin.

## Compteur en ligne :

Nous avons lancé à la rentrée un compteur en ligne des personnes engagées dans notre action. Inscrivez-vous dès maintenant !

## Courrier à l'IEN (non remontée des 108h)

Si votre IEN vous demande de faire remonter le tableau des 108h, nous vous invitons à ne pas le lui communiquer mais à le tenir à sa disposition à l'école. En cas de relance, nous vous proposons un courrier type à lui envoyer.

N'hésitez pas à nous informer de cette relance. Nous interviendrons également auprès de lui.

# [ET FACE À LA HIÉRARCHIE ?]

Je note mes heures sur le tableau proposé par le SNUipp ou sur un cahier :

- ▶ pour les justifier auprès de mon IEN en cas de besoin.
- ▶ pour faire poids dans les discussions futures avec le DASEN en le transmettant auprès du SNUipp-FSU pour une utilisation anonyme.
- ▶ pour me rendre compte des heures effectuées.

Une action c'est toujours une prise de risques. Mais l'action collective est là pour construire un rapport de forces.